



En cas d'absence d'enseignant non remplacé, la FCPE du Finistère vous aide à agir afin de résoudre le problème :

La diminution importante du nombre d'enseignants, décidée par l'Etat, nous fait particulièrement craindre des problèmes de non remplacements d'enseignants absents (maladies, congé de maternité, formation professionnelle...).

1)

La FCPE a mis en place le site internet <http://www.fcpe.asso.fr/ouyapacours> pour que vous puissiez y déclarer les absences non remplacées.

Pour récolter plus d'informations, nous vous encourageons à donner des détails sur notre adresse dédié : ouyapacours29@live.fr

2)

La FCPE départementale a rencontré l'Inspecteur d'Académie, mi-septembre, pour faire le point sur la rentrée. A cette occasion, l'Inspecteur a donné une procédure à suivre pour signaler les non remplacements.

Si cela est nécessaire dans l'école où vous êtes présent(e), nous vous proposons donc d'appliquer **rapidement** cette procédure, et de tenir la FCPE départementale informée de la situation.

Procédure :

Le conseil local FCPE doit prendre l'affaire en main.

Une rencontre avec le directeur (directrice) doit avoir lieu pour faire le point (ne pas fonctionner avec des « on-dit »)

Signaler aux personnes suivantes, l'absence non remplacée et leur demander de résoudre le problème rapidement.

1) L'inspecteur de circonscription (IEN). Vous trouverez la liste des contacts en pièce jointe.

2) Mme Charpentier à l'inspection académique

(Secrétariat tél 02 98 98 98 71, fax 02 98 98 98 70, mel : ce.dos29@ac-rennes.fr)

Important :

Informez la permanence FCPE pour bénéficier d'un suivi de l'affaire.

Tel : 02 98 02 48 98 de 10H00 à 12H30,

Mail : fcpe29@wanadoo.fr

Si aucun déblocage n'apparaît, la FCPE 29 vous aidera dans les démarches.

En espérant pouvoir vous apporter toute l'aide nécessaire.